

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230218

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation : 16 février 2023  
 MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42  
 En exercice : 42  
 Présents : 30  
 Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude  
 M. CHERON Michel  
 M. FOUCAULT Yves  
 M. GAUTHIER Renaud  
 M.MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques  
 M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin  
 M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole  
 M.NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe  
 Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc  
 Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry  
 Mme PRIEUR Sergine  
 Mme RENARD Candy  
 Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur LEROY Michel présente le budget primitif 2023 du Budget Principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- 7 839 505,00 € pour la section de Fonctionnement
- 1 540 951,00 € pour la section d'Investissement

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE**, à la majorité, le Budget Primitif 2023 par vote :

**22 voix POUR                      7 voix CONTRE                      8 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
 Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,  
 Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
 VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
 10, Rue Saint-Pierre  
 72120 SAINT-CALAIS